

Le point sur le projet d'aménagement du bassin versant.

Les traditionnels vœux du Maire ont été l'occasion cette année pour nos élus de faire le point sur l'état d'avancement du projet d'aménagement du bassin versant. Nous ne pouvons que nous féliciter d'apprendre que le conseil municipal a officiellement annoncé la tenue prochaine d'une nouvelle réunion du comité de pilotage suivie d'une réunion publique. Rappelons cependant que cette réunion et l'enquête publique associée étaient initialement prévues pour l'été 2005. Nous étions en effet inquiets de l'absence de communication depuis maintenant six mois sur le sujet.

Mais notre enthousiasme s'arrête là, car ce qui transparait au cours des différents discours entendus confirme un peu ce que nous craignons. Les différents acteurs financiers se désengagent les uns après les autres et la faisabilité financière du projet paraît aujourd'hui bien compromise.

L'agence de l'eau a en effet signalé que le projet n'améliorait pas suffisamment la qualité de l'eau et qu'elle souhaitait donc se retirer. L'Entente Marne annonce également son désengagement au motif que les normes en matière d'environnement ne sont pas respectées. Et le Conseil Général annoncerait que devant cette situation, il refuse de s'engager financièrement.

Nous ne savons pas non plus à quelle hauteur les viticulteurs ont prévu de participer à ce projet dont le montant total n'a d'ailleurs pas été officiellement annoncé.

Cette situation appelle de notre part trois remarques :

1°) Il est regrettable que les différents acteurs concernés se désengagent alors que dans un premier temps ils étaient d'accord. Ce comportement nous paraît très critiquable car la commune, qui est maître d'ouvrage, a investi dans des études onéreuses sur la base d'un accord initial de ces partenaires.

2°) Il est urgent de connaître à quelle hauteur les viticulteurs sont prêts à s'engager financièrement. Dans ce domaine, il serait certainement utile d'avoir des informations sur ce qui peut se pratiquer lors d'aménagements d'autres bassins afin de mieux appréhender la pertinence du projet.

3°) Une des raisons principales du coût important présumé du projet, c'est l'aménagement des chemins pour canaliser l'eau et la diriger vers des bassins de rétention-décantation. Il serait certainement moins onéreux d'envisager partout où c'est possible de faire des aménagements à l'intérieur même des parcelles viticoles pour être au plus près des causes de ruissellement. Il faudrait étudier dans quelle mesure cette diminution de la productivité pourrait être compensée par une réduction des efforts financiers demandés aux propriétaires viticoles.

Nous restons quant à nous sur la position qui consiste à appliquer les textes législatifs préconisant que les travaux soient supportés par ceux qui les ont rendu nécessaires (ou qui en bénéficient). La profession viticole demeure donc dans l'obligation de prendre en charge les aménagements hydrauliques compensateurs des nuisances excessives sur les zones en aval des parcelles cultivées.

En conclusion, nous sommes très inquiets pour l'avenir du projet, mais également très déterminés car nous ne pouvons envisager que la situation reste en l'état dans le futur. **Il y a une obligation de résultat** car les risques sont bien présents, d'autant que les travaux d'extension du domaine viticole, eux, continuent.

Notre seul espoir, c'est que le déficit pluvieux important et l'absence de phénomène orageux majeur que nous constatons depuis trois ans continue.... Mais la nature reprendra forcément un jour ses droits et en cas de nouvelle catastrophe, il faudra bien alors trouver des responsables et subir ou assumer les batailles juridiques.